



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

WGEF 29/26

2 février 2026
Original : anglais

F

**Rapport de la 10^e réunion du Groupe de
travail sur l'entrée en vigueur de
l'Accord international de 2022 sur le
Café**

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 : Questions diverses	2
Point 3 : Date de la prochaine réunion	4

1. Le Groupe de travail sur l'entrée en vigueur de l'Accord international de 2022 sur le Café (GTEV) s'est réuni pour la 10^e fois le 15 octobre 2025. Le Président du Groupe, M. Michael Wheeler de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a accueilli les participants et remercié les délégués pour leur présence.

2. Les représentants des Membres suivants étaient présents à la réunion à San Pedro Sula, au Honduras : Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Honduras, Inde, Japon, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Rwanda, Suisse, Togo et Union européenne (dont l'UE-Danemark, l'UE-Irlande et l'UE-Espagne).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

3. Le Président a présenté l'ordre du jour provisoire, figurant dans le document [WGEF-28/25](#).

4. L'ordre du jour a été adopté sans modifications.

Point 2 : Questions diverses

5. Le Président a expliqué, à l'intention des délégués qui n'étaient pas membres permanents de leurs délégations, l'objectif du Groupe de travail. Il a rappelé que le GTEV avait été instauré pour traiter toutes les questions en suspens et pour préparer les documents nécessaires avant que l'Accord de 2022 puisse entrer en vigueur. Il a ensuite fait remarquer que le GTEV ne s'était pas réuni depuis plus d'un an. Bien que des progrès de taille aient déjà été réalisés au cours de neuf réunions, des positions opposées qui n'étaient pas facilement conciliables étaient apparues. C'est pour cette raison que le Groupe avait suspendu ses travaux pour permettre aux idées de mûrir et de permettre la tenue de négociations informelles.

6. Le Président a fait remarquer que, malgré les récentes discussions, aucune avancée n'avait été réalisée et que le processus n'avait pas progressé. Il a insisté sur le besoin d'approches innovantes pour surmonter le problème des positions bien ancrées et a expliqué que la convocation de la réunion pendant la session du Conseil avait pour but de redynamiser le processus.

7. Le Président a brièvement passé en revue les documents que le GTEV avait été chargé de préparer. Il a signalé que d'excellents progrès avaient été réalisés par rapport au mandat du Comité économique, dont l'incorporation de suggestions constructives du Brésil, tout en précisant que le document révisé n'avait pas encore été distribué. Il a ensuite expliqué que les discussions sur le mandat du Comité des Membres affiliés (CMA) avaient mené à une impasse, en particulier sur la question de la composition. Il a salué la proposition globale de l'Inde, qui avait fourni une structure précieuse au débat, et a exprimé sa gratitude pour sa contribution.

8. Le Président a souligné l'importance fondamentale des questions à l'étude, faisant remarquer que leurs résultats influenceraient le fonctionnement de l'Organisation dans le cadre du nouvel Accord. Il a également prévenu que certains Membres pourraient attendre les conclusions du GTEV avant de décider de ratifier ou non l'Accord.

9. Le délégué de l'Inde a remercié le Président pour cette reconnaissance, tout en rappelant que la proposition de l'Inde visait à assurer l'équité et une représentation équilibrée entre les régions et les groupes de parties prenantes lors de la définition des structures et de la composition des comités. Il a réitéré l'engagement de l'Inde à promouvoir l'équilibre et l'égalité des chances pour tous les Membres dans les discussions.

10. La déléguée de la Suisse a demandé des éclaircissements sur les différentes positions concernant la composition du CMA.

11. Le Président a expliqué que les difficultés autour du CMA venaient en grande partie de la décision de qualifier l'organisme de « comité », ce qui laissait entendre un rôle décisionnel, et de la définition large du « secteur privé » figurant dans l'Accord, ces deux éléments ayant contribué à faire hésiter les Membres par rapport à sa composition et à sa fonction. Il a indiqué que si certaines délégations souhaitaient une représentation inclusive, d'autres étaient prudentes quant à l'admission d'entités dont les objectifs pourraient ne pas être en phase avec ceux de l'Organisation. Il a rappelé aux Membres que le Conseil conservait la pleine autorité de déterminer la structure du CMA et d'approuver ou de rejeter les demandes.

12. En réponse à une question du délégué de l'Équateur à propos de l'échéance ferme pour parvenir à un consensus, le Président a fait remarquer qu'il était difficile de fixer des délais précis, en rappelant toutefois que l'Accord contenait des échéances qui devaient être respectées, avec des jalons clés se situant autour de 2027/28. Il a souligné que le temps était limité et a exprimé l'espoir que de sérieux progrès pourraient être réalisés au cours de la prochaine année caféière, permettant idéalement au Conseil de faire un rapport sur des progrès significatifs à sa prochaine session à Genève.

13. La déléguée du Brésil a remercié le Président de prendre la direction pour orienter les discussions malgré les positions divergentes entre les délégations. Elle a reconnu qu'aucun consensus ne serait atteint pendant cette réunion, mais s'est dit convaincue qu'un terrain d'entente pourrait être trouvé dans un avenir proche. Elle a fait remarquer que des accords solides ne laissent souvent aucune partie pleinement satisfaite et a exprimé l'espoir qu'avec des efforts et une flexibilité continus, il pourrait être possible de parvenir à une résolution mutuellement satisfaisante. Elle a conclu en soulignant l'importance de parvenir à un accord qui serait accepté par tous les Membres et approuvé par les autorités nationales afin qu'il puisse être mis en œuvre efficacement.

14. Le Président a annoncé son intention de quitter la présidence du GTEV en vue de sa nomination probable à la présidence du Conseil. Il a assuré aux Membres qu'il resterait un membre actif du GTEV et qu'il continuerait à y contribuer.

Point 3 : Date de la prochaine réunion

15. Le Président a proposé que la prochaine réunion se tienne pendant la dernière semaine de janvier 2026.